

Environnement

État des nappes phréatiques dans le Nord.

Les sols, qui ont été très secs jusque décembre 2020, n'ont pas permis la recharge optimale des nappes. Les économies d'eau doivent toujours faire l'objet d'une attention particulière.

Chacun peut agir sur le débit, la durée, la température et l'intermittence de l'eau consommée.

- Préférez la douche aux bains : un bain de 150L d'eau = quatre douches de 4 à 5 minutes ;
- Lorsque vous vous lavez les mains, ne laissez pas couler l'eau ;
- Utilisez une chasse d'eau à double commande ;
- Dans la cuisine, un robinet débite 12L d'eau par minute ; installez des régulateurs de débit pour limiter la consommation tout en conservant le même confort ;
- Utilisez un lave-vaisselle (15 à 30L) plutôt que de faire la vaisselle à la main (42L) ; avant de lancer la machine, cette dernière doit être pleine, utilisez également le mode économique.
- Un récupérateur d'eau est aussi un très bon moyen pour économiser l'eau. Rendez-vous sur le site de « l'actualité de la MEL » pour en fabriquer un grâce à un tuto.



La vie du village

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 8 avril à la Maison du temps libre. Les élus unanimes ont validé des demandes de subvention, auprès du Département du Nord et de la MEL, pour la construction d'un nouveau city stade à la place de la structure existante. Cette séance a également permis aux élus d'adopter le compte administratif 2020 de la commune.

Compte administratif 2020	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	385,845.56 €	406,609.91 €
Investissement	32,711.09 €	40,247.87 €

On constate une légère augmentation des dépenses de fonctionnement (+1,6 %), principalement due à l'abattage des arbres sur la Voie verte et à l'acquisition de matériels et de produits de lutte contre le covid-19. La baisse des recettes de fonctionnement (-2,4 %) est imputable à la diminution des recettes de cantine et garderie scolaires et à l'arrêt de la location de la Maison du temps libre.

Le budget primitif 2021 s'établit comme suit :

Budget primitif 2021	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	392,078.00 €	499,943.29 €
Investissement	270 223,00 €	270 223,00 €

Mairie

132 rue de l'église
59320 Erquinghem Le Sec
03.20.44.72.34
mairie@erquinghemlesec.fr

Horaires d'ouverture :
le jeudi de 16h30 à 19h
ou sur RDV

Pour toute l'actualité :
www.erquinghemlesec.fr
la page Facebook
l'application PanneauPocket

Le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de reconduire les taux appliqués depuis 2018, en y ajoutant, conformément à la loi, le taux de la part départementale de 19,29 % (qui ne sera plus perçue par le Département).

Ainsi les taux 2021 s'établissent comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,06 % (16,77 % + 19,29 %)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,08 %

Des hypothèses prudentes ont été prises dans la définition des recettes et dépenses de fonctionnement, qui devraient rester stables en 2021. En matière d'investissement, un budget ambitieux est présenté pour réaliser l'ensemble des projets communaux, en particulier la vidéoprotection, le city stade et divers aménagements pour l'école.

Le compte-rendu complet de la séance de Conseil municipal du 8 avril est disponible sur le site internet de la commune.

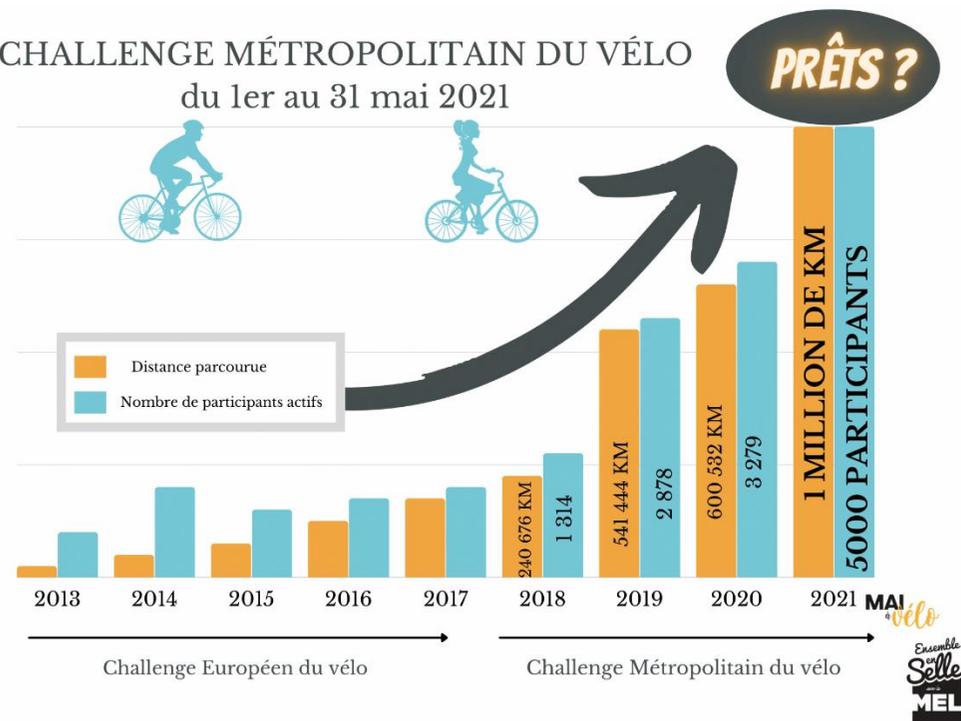
Cérémonie du 8 mai. La commémoration de la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et la fin de la seconde guerre mondiale en Europe le 8 mai 1945 s'est déroulée en comité restreint, en raison du contexte sanitaire. Monsieur le Maire et son 1er adjoint ont déposé la gerbe de la Municipalité et celle de Madame Florence Morlighem, députée de notre circonscription, au monument aux morts de la commune.



Le site <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr> propose une page dédiée à cette commémoration, contenant des informations historiques et mémorielles permettant d'en comprendre le sens.

La fibre est désormais disponible pour tous les habitants du village. Les Erquinghemois qui souhaitent en bénéficier doivent se rapprocher de leur opérateur ou en contacter de nouveaux.

CHALLENGE MÉTROPOLITAIN DU VÉLO du 1er au 31 mai 2021



Les kilomètres réalisés par les participants seront versés quotidiennement sur le compte du challenge « Mai à vélo » pour le territoire de la MEL.

Inscrivez votre équipe dès maintenant, soit sur l'application NAVIKI, soit sur ce formulaire d'inscription : <https://www.lillemetropole.fr/votre-quotidien/challenge-metropolitain-du-velo-enregistrer-son-equipe>.

Dès que les équipes sont créées, les participants peuvent rejoindre celle de leur choix, via l'application ou le site NAVIKI.

Contact : challengevelo@lillemetropole.fr ou sur le groupe

Facebook <https://www.facebook.com/groups/568661863761336/>

Vaccination. Vous pouvez vous inscrire sur <https://covid-dose.fr> en précisant simplement votre code postal et votre ville, même si vous n'êtes pas éligible à la vaccination. Après confirmation de votre inscription, vous entrez dans la liste d'attente. Lorsqu'un opérateur (médecin, pharmacien, ...) proche de votre domicile dispose de doses de vaccin non attribuées, vous recevez un mail et disposez de 30 minutes pour confirmer un rendez-vous directement auprès de lui. L'objectif de ce dispositif est d'éviter la perte des vaccins. Si vous avez pris rendez-vous dans plusieurs centres, n'oubliez pas d'annuler les rendez-vous inutiles une fois que vous êtes vaccinés.



Vous pouvez obtenir un rendez-vous dans les centres de vaccination de la métropole (Zénith, Hippodrome de Marcq, hôpitaux Saint-Philibert et Saint Vincent, hôpital de Seclin, ...) sur le site www.sante.fr ou www.doctolib.fr. Les personnes âgées de 18 à 50 ans et souffrant d'une maladie chronique sont éligibles à la vaccination. Les personnes de plus de 50 ans avec des comorbidités peuvent d'ores et déjà se faire vacciner. Toutes les personnes de plus de 50 ans pourront se faire vacciner à partir du 10 mai et la vaccination sera ouverte pour toutes les personnes majeures à partir du 12 mai, lorsqu'il restera des doses disponibles: les rendez-vous peuvent être pris la veille pour le lendemain, après 17 heures. La vaccination est également désormais ouverte aux 16-17 ans atteints de certaines maladies graves.

Les infos de la MEL

Le Challenge Métropolitain du Vélo est de retour du 1er au 31 mai 2021. Cette année l'objectif est ambitieux : franchir la barre du million de kilomètres parcourus par les métropolitains ! L'enjeu ? Parcourir un maximum de kilomètres à vélo sur le territoire pour des trajets quotidiens durant un mois. Chacun peut participer à la seule condition de constituer ou d'intégrer une équipe dans l'une des 4 catégories suivantes :

- Entreprises
- Associations ou autres
- Écoles (du primaire à l'université)
- Institutions publiques.



Travaux route de Fournes. Les travaux de réfection de la chaussée et de reconfiguration de la traversée du village se déroulent selon le planning établi. Les intersections avec la rue de la Gare et la rue de L'Église restent accessibles, mais leur traversée peut s'avérer difficile, voire impossible à certains moments de la journée.

La section située entre le rond-point et la rue de l'Église devrait être rouverte à la circulation vers la mi-mai, à vitesse réduite. La seconde phase des travaux, côté pair entre la rue de la Gare et la sortie vers Beaucamps-Ligny vient de commencer.

Merci à tous de rester patients et prudents !

Pour rejoindre la départementale menant à la RN 41, ou pour accéder à la rue de l'Église et à la rue du Cornet, vous pouvez emprunter la petite route pavée. La vitesse y est limitée à 30. Trop d'automobilistes ne respectent pas cette limitation.

De même, les habitants du domaine du Haut-Pavé et de l'allée des Aulnes ont malheureusement pu constater qu'un grand nombre de véhicules passent par la rue de la Gare sans respecter les priorités à droite ni la limitation à 30. La Municipalité a demandé à la gendarmerie d'effectuer régulièrement des contrôles de vitesse dans cette rue.

Bien vivre ensemble. A certains endroits du village, les haies limitrophes de propriétés empêchent le passage des poussettes et des piétons sur les trottoirs. Veillez à les tailler régulièrement pour éviter ce genre de désagrément à vos concitoyens. Merci pour eux !



Rappel. Vous pouvez vous faire inscrire sur les listes électorales de la commune jusqu'au 14 mai, aux horaires d'ouverture de la mairie, le jeudi de 16h30 à 19h, ou sur rendez-vous. Une permanence dédiée aura lieu en mairie le vendredi 14 mai, de 10h00 à midi, pour les retardataires. N'oubliez pas de fournir un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Vous avez également la possibilité de vous inscrire via le site <https://www.service-public.fr/>

Les élections départementales et régionales ont été décalées d'une semaine. Elles auront lieu les 20 et 27 juin, à la Maison du temps libre.



COVID

Restrictions. Depuis le 3 mai, le déconfinement se met en place par étapes. Le virus est encore très actif dans notre région, le taux d'incidence de la circulation du virus est bien au-delà du seuil national. En conséquence, la préfecture du Nord a pris les arrêtés suivants :

- Les braderies sont interdites jusqu'au 1^{er} juin.
- La diffusion de musique amplifiée et la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique et les espaces publics sont interdites jusqu'au 1^{er} juin, afin de limiter les regroupements festifs.
- Le port du masque pour les personnes de 11 ans et plus est obligatoire en agglomération au sens du code de la route, entre les panneaux d'entrée et de sortie de la commune.
- Le port du masque reste obligatoire hors agglomération dans les espaces publics tels que les galeries commerciales, les parkings, les marchés, les espaces verts urbains et du littoral, les plans d'eau.
- Le port du masque est toujours obligatoire dans un périmètre de 50m autour des entrées des établissements scolaires, et ce 15 minutes avant et après l'ouverture, et 15 minutes avant et après la fermeture de l'établissement.
Il est fortement déconseillé de stationner sur la place de la Mairie lors de l'entrée et de la sortie des enfants de l'école communale.
- Les gestes barrières et la distanciation sociale sont toujours d'actualité.
- Le couvre-feu à 19h est en vigueur jusqu'au 19 mai.
- L'attestation de déplacement pour motif impérieux ou professionnel est toujours obligatoire entre 19h et 6h.
- A partir du 19 mai, la phase 2 du déconfinement devrait permettre la réouverture des magasins actuellement fermés, des cinémas et des restaurants, sous réserve d'une évolution favorable de la situation sanitaire.

Pour rappel, les matchs de foot restent interdits sur le terrain communal, seule la pratique familiale rassemblant 6 personnes au plus est autorisée. Les terrains de pétanque peuvent être utilisés si les joueurs sont masqués, respectent les gestes barrières et ne sont pas plus de 6 par terrain.

Les étapes du déconfinement

